

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

ATI
Agence technique de l'information sur l'hospitalisation

Décision n° 2011-135 du 20 octobre 2011 du directeur de l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation fixant la composition du comité technique

NOR : ETSX1130797S

Le directeur de l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation,
Vu les articles R. 6113-33 et suivants du code de la santé publique ;
Vu la loi n° 83-364 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et établissements publics de l'État ;
Vu l'arrêté du 23 février 2010 portant nomination du directeur de l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation ;
Vu l'arrêté du 29 juin 2011 relatif à la création du comité technique d'établissement public de l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation ;
Vu la décision n° 2011-117 du 13 septembre 2011 fixant les modalités du scrutin ;
Vu les résultats du scrutin du 20 octobre 2011,

Décide :

Article 1^{er}

Sont désignés représentants des personnels au comité technique créé auprès de l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation :

En qualité de membres titulaires

Albans DEMBLOCQUE, CFDT.
Laurent VOISIN, CFDT.
Gaël PRIOL, CFDT.
Myriam MARTIN, CGT.

En qualité de membres suppléants

Frédéric QUICHON, CFDT.
Christophe DUJARDIN, CFDT.
Françoise MEGAS, CFDT.
Alain PATRIS, CGT.

Sont nommés représentants de l'administration au comité technique créé auprès de l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation :

En qualité de membres titulaires

M. Housseyni Holla.
Mme Sophie Granger.

En qualité de membres suppléants

M. Max Bensadon.
Mme Agnès Mounier.

Article 2

Le mandat des membres du comité technique d'établissement entrera en vigueur à compter du 20 octobre 2011.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 20 octobre 2011.

*Le directeur de l'Agence technique
de l'information sur l'hospitalisation,*

H. HOLLA